Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260410-21_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 10 avril 2026

Le dix avril deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, FRESCA-FANTONI Christine, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : RICHARD Martine

2026.21 – Délégués titulaire et suppléant pour le Syndicat d'Eau des Frémur

Le Syndicat des Frémur est un Syndicat intercommunal à Vocation Unique. Il a la charge de la gestion de l'eau potable.
Dinan Agglomération ayant la compétence eau potable, la Commune doit proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat d'Eau des Frémur. La Communauté d'Agglomération délibérera ensuite sur l'ensemble des noms proposés par les mairies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne M. Thierry GENSSE délégué titulaire et M. Benoit HAMON délégué suppléant auprès du Syndicat d'Eau des Frémur.**

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2026
Secrétaire de séance
Martine RICHARD

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)